

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



www.journal-officiel.gouv.fr

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Fondations partenariales

Annonce n° 1440
75 - Paris
ASSOCIATIONS
Modifications

Déclaration à la préfecture de police

Ancien titre : OFFICES DE TOURISME DE FRANCE R - FEDERATON NATIONALE DES OFFICES DE TOURISME ET SYNDICATS D'INITIATIVE (OFFICES DE TOURISME DE FRANCE R)

Nouveau titre : **OFFICES DE TOURISME DE FRANCE - FÉDÉRATION NATIONALE DES OFFICES DE TOURISME (OFFICES DE TOURISME DE FRANCE).**

Nouvel objet : organisme national représentant le réseau des offices de tourisme ayant pour mission d'animer le réseau des offices de tourisme en lien avec les relais territoriaux, de mener des actions permettant la professionnalisation des structures et des personnels, d'assurer de fait et de par la volonté de ses structures adhérentes leur représentation auprès des organismes publics et privés et notamment toutes les instances fédérales, administratives, institutionnelles, ministérielles et politiques au niveau national, européen, international et d'accompagner les actions de structuration engagées par certains territoires ou offices de tourisme ; la fédération nationale assure la défense des intérêts collectifs de ses structures adhérentes et leur représentation en qualité de syndicat d'employeurs, tel que définies par le code du travail ; la fédération nationale a également pour objet de regrouper les offices de tourisme et les organismes assurant les missions régaliennes des offices de tourisme, sur l'ensemble du territoire national, métropole et dom - rom ; les offices de tourisme doivent assurer les actions d'accueil, d'information, de promotion et de coordination des acteurs locaux du tourisme, d'animation touristique et de commercialisation conformément aux dispositions du code du tourisme et autres dispositions de l'article L 133-3 ; offices de tourisme de France regroupe également, sur l'ensemble du territoire national (métropole, DOM et ROM) , les relais territoriaux dûment reconnus et représentatifs des offices de tourisme de leur territoire de compétence, qui signent et respectent la convention de partenariat « offices de tourisme de France »

Siège social : 81, rue De Clichy, 75009 Paris.

Site internet : <http://www.offices-de-tourisme-de-france.org/>.

Date de la déclaration : 7 mai 2018.